

Fiche de réservation séjours adultes et familles

OPERATION TOUSSAINT CENTER PARCS 2019

A retourner à l'adresse suivante : DGAC/ARAMIS, Secteur Adultes et Familles, 50 rue Henry Farman, 75720 Paris cedex 15 - Date limite de réception des dossiers le 27 août 2019 – Commission le 29 août 2019

Chaque dossier doit être envoyé en joignant :

- Dès votre demande de réservation, **obligatoirement, un chèque d'acompte de 20% du montant du séjour de la tranche 5 (tarif ARAMIS), à défaut, votre demande de candidature sera immédiatement rejetée.**
- La photocopie de la dernière fiche de paie en votre possession ou pour les retraités la copie de la carte de retraité de la DGAC et Météo France ou la copie du certificat d'inscription de la pension civile de retraite.
- Pour des personnes divorcées, fournir une photocopie de l'extrait du jugement de divorce concernant la garde du (des) enfant(s).
- La (les) photocopie(s) de(s) l'avis d'imposition de l'année 2018 des revenus de l'année 2017 (chef de famille et partenaire PACS ou concubin) si le revenu imposable est inférieur à la tranche 5 (tarif ARAMIS) ou le récépissé 2019 du dossier unique établi par l'intermédiaire de votre CLAS.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et retourné à l'expéditeur. Toute demande incomplète ne sera pas examinée lors de la commission d'attribution de séjour.

Séjours ARAMIS

	Intitulés / lieux de séjour souhaités	Dates souhaitées	Prestataires
Priorité n°1			
Priorité n°2			
Priorité n°3			

Informations sur la personne réservant le séjour

DGAC Météo-France CLAS (préciser)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code Postal :

Ville :

Tél domicile :

Tél portable :

Adresse professionnelle/Service :

Corps-Grade :

Tél travail :

Fax travail :

Cadre réservé à ARAMIS

Famille n° :

Dossier n° :

QF : QPA :

Mail (professionnel ou personnel) :

Informations sur toutes les personnes participantes au séjour

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté

Règlement (Voir article 10-4 des conditions particulières)

20% de la tranche 5 (TARIF ARAMIS) dès réservation. Solde à adresser au plus tard 1 mois avant le départ. En cas de désistement, des frais d'annulation vous seront appliqués conformément aux « conditions spécifiques ». L'acceptation de la facture vaut acceptation des conditions particulières. Cette fiche de réservation doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires au calcul du Quotient Familial.

Annulation de séjour et modification de séjour (voir conditions spécifiques du catalogue ARAMIS)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et spécifiques mentionnées dans le catalogue Aramis ou sur le site internet d'Aramis (www.aramis-asso.fr).

A

Le

Signature

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez adresser un courriel à :

aramis-secteur-adultes-bf@aviation-civile.gouv.fr